



**Maître François-Philippe GARNIER,**  
**Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE**  
9 avenue de la Libération 74300 CLUSES  
Tel : 04.50.98.34.21 – Fax : 04.50.98.25.43

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Sur Licitation**

**Une MAISON MITOYENNE à usage d'habitation  
sur la commune de MARIGNIER (74970),  
439 Avenue du Vieux Pont**

**MISE A PRIX : 220.000 Euros, frais en sus  
Et baisse de mise à prix fixée à 1/10ème  
à chaque désertion d'enchère dans la limite de 170.000 €**

**Le JEUDI 04 FEVRIER 2021 à 14 heures, au Palais de Justice  
de BONNEVILLE, Quai du Parquet 74130 BONNEVILLE**

**A la requête de Madame Nathalie Delphine PAUFERT,** née le 21 août 1980 à LYON (69484), domiciliée 485A Montée de l'Eglise 69480 LACHASSAGNE, co-indivisaires poursuivant, ayant pour avocat Maître François-Philippe GARNIER.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de BONNEVILLE.

Le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution (RG N° 20/01243).

**Désignation du bien :**

**Sur la commune de MARIGNIER (74970), 439 Avenue du Vieux Pont,** cadastrée Section AL n° 197, **une maison mitoyenne à usage d'habitation, avec le sol sur lequel elle repose et terrain attenant,** comprenant :

- au sous-sol : une cave,
- au rez-de-chaussée : une surface brute, aménageable en appartement, en cours de rénovation.
- au premier étage : un appartement avec accès séparé comprenant : un espace cuisine, un salon, deux chambres, et une salle de bains - WC.
- au deuxième étage : une chambre qui occupe toute la surface de ce dernier niveau.

**Occupation :**

Le rez-de-chaussée est inoccupé depuis cinq ans environ.

Le logement occupant les deux niveaux supérieurs est occupé par le co-indivisaire, qui y vit seul.

**Une visite sur place** sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de justice au FAYET, le 22 JANVIER 2021 de 14 heures à 15 heures.

Fait et rédigé à CLUSES le 17/12/2020,  
Maître François-Philippe GARNIER, Avocat

ECO 74 141 08/01/21